

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 Décembre 2021

**Commune de
PAULHAN**

N° 2021/12/12

Date de la convocation	06 /12/2021
	Votes : 22
Présents : 18	Pour : 22
Absents :05	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un le treize décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix-huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LABORDA Véronique, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, ROIG José, NOUGOUM Mohamed.

Etaient absents : MM. GASC Carine, GASC Georges, SEBASTIAN David, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry.

Procurations : - Mme LAMBERT Véronique à Mr LAMBERT Marcel
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr VALERO Claude
- Mme CAPELLE Laetitia à Mme BOUISSON Mylène
- Mr GARIN-MICHAUD à Mr NOUGOUM Mohamed

Objet : Subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association Lou Recantou

Monsieur le Maire évoque la demande de l'association Lou Recantou pour l'organisation de l'activité du tir à l'arc.

Il explique que les différentes actions prévues en début d'année ne se sont pas déroulées, et que cette demande vient en remplacement d'actions non réalisées, notamment celle du gala de danse.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20211213-2021-12-12-DE
Date de téléttransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Il propose au conseil municipal de se prononcer à cet effet, sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1.150,00 €.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide :

- D'approuver cette proposition et d'attribuer la somme de 1.150,00 € à l'association Lou Recantou,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à réaliser toutes les démarches nécessaires au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire,
Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20211213-2021-12-12-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021